

DOSSIER D'INSCRIPTION

SECTION SPORTIVE ATHLÉTISME



ÉTUDES ET PASSION

Cité Scolaire F Mauriac - P Desgranges
Andrézieux - Bouthéon
32 rue des Bullieux
(04 77 36 38 10 ☎ 04 77 55 48 13
<http://www.mauriac.org/>

1. **Préambule :**

Cette section athlétisme a vu le jour en septembre 2013 dans le but de créer un partenariat entre le lycée d'Andrézieux et le club d'athlétisme Fac Andrézieux et profiter de cette proximité géographique pour la mettre au service des « élèves-athlètes ». Il s'agit d'un dispositif de réussite et de valorisation des compétences et aptitudes.

La section sportive scolaire athlétisme est ouverte aux jeunes licenciés en club (FAC Andrézieux ou autres clubs).

Il faudra remplir ce dossier d'inscription et une sélection sera faite sur des tests physiques et sur les résultats scolaires de 3^{ème}.

2. **Objectifs :**

Avec le chef d'établissement, l'équipe d'eps et les éducateurs du Fac Andrézieux, la Section Athlétisme est proposée comme un facteur de réussite et de progrès à tout jeune qui souhaite s'engager tant sur le plan scolaire, que sur le plan sportif pour développer sa passion et ses performances. La section fait partie intégrante du projet d'Etablissement. Elle donne aux élèves la possibilité d'approfondir leur pratique tout en conciliant au mieux leur passion et leur scolarité et en ayant un suivi personnalisé.

3. **Fonctionnement :**

Elle fonctionne au sein de la Cité Scolaire pour les élèves de la seconde à la terminale. Les élèves ont **4H d'entraînements hebdomadaires**. Une formation Jeune Officiel Juge Unss est également proposée. L'emploi du temps de la classe dans laquelle les élèves de la Section Athlétisme sont regroupés est aménagé de telle sorte que les entraînements sont possibles :

tous les Mardis (16h – 18h) et les Jeudis (17h – 19h) de la semaine. Le programme scolaire est normalement assuré. Les horaires obligatoires d'EPS sont également maintenus.

La séance de spécialité du MARDI (16H-18H) se déroulera sur la piste d'athlétisme des Bullieux avec 3 groupes : le groupe Haies/sprint long avec Hervé COLIN (Entraîneur au Fac), le groupe Demi-Fond avec Marine DRAPIER(Eps), le groupe Sprint court et musculation avec Rémi HERITIER (Eps)

La séance du JEUDI (17H-19H) Hervé COLIN et Nicolas Rive encadreront une séance de préparation physique adaptée qui pourra être complétée par une séance de spécialité: elle se pratiquera sur la piste et/ou la salle de musculation à l'étage de la tribune du stade d'athlétisme. Philippe VARNIER proposera tous les 15 jours une séance d'entraînement en lancers.

4. **Encadrement : partenariat EPS et club Fac Andrézieux**

Les entraînements sont assurés par 2 éducateurs sportifs du club d'athlétisme du Fac Andrézieux : **Hervé COLIN** (Sauts Haies, sprint long) et **Nicolas RIVE** (1/2 fond, prépa physique) et 2 professeurs d'EPS du lycée d'Andrézieux : **Marine DRAPIER** (Demi-fond) et **Rémi HERITIER** (Sprint).

5. **Suivi Scolaire :**

M HERITIER(EPS) sera en charge du suivi scolaire où une attention toute particulière sera portée à l'évolution des résultats scolaires de l'élève. La section sportive ne doit pas en effet constituer un obstacle à la réussite scolaire : la scolarité reste la priorité. Le professeur coordonnateur, en concertation avec le proviseur, aura la possibilité de suspendre les entraînements sur temps scolaire pour les remplacer par des séquences pédagogiques au profit de l'élève. Un suivi régulier des élèves est effectué conjointement entre le cadre technique, sur les résultats sportifs d'une part, et le professeur coordonnateur, sur les résultats scolaires et le comportement dans l'établissement d'autre part (rencontres hebdomadaires, mensuelles et trimestrielles). Une appréciation globale est portée sur le bulletin trimestriel de l'élève. En fin d'année, la reconduction de l'inscription en Section athlétisme est étudiée au cas par cas.

6. Conditions de Candidature :

a. Conditions Sportives :

- Réussir les tests sportifs de recrutement (VMA-Vitesse-Coordination)

TESTS PHYSIQUES : MERCREDI 24 MAI de 13H30 à 16H sur la piste des Bullieux d'Andrézieux

Dès 13h30, il y aura un entretien pour cerner les motivations des athlètes, l'intérêt marqué pour l'athlétisme : le fait d'accepter que l'athlétisme puisse être un sport difficile (efforts importants, répétitions, charges d'entraînement...)

Puis à 14h30 : test physiques sur 4 épreuves : 10 foulées bondissantes (explosivité), sprint 60m (vitesse), saut pieds joints (force explosive), test de VMA (endurance), poids

b. Conditions Scolaires :

La commission étudie les bulletins scolaires de l'année en cours et la lettre de motivation manuscrite de l'élève. Pour les élèves qui ne sont pas du secteur, la question du trajet domicile-établissement est également abordée. Il y a une possibilité d'internat pour se loger : se renseigner auprès du proviseur Mr **GINOUX**.

c. Conditions Médicales :

Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'entraînement intensif et de la compétition en athlétisme, fourni par un Médecin du Sport.

7. Dossier de candidature :

- L'autorisation parentale
- Les bulletins trimestriels **Trimestre 1 et 2** de la classe de 3ème
- Un certificat médical fourni par **un Médecin du Sport**
- Une fiche de renseignement sportif
- Une lettre de motivation
- Le règlement de la section sportive signé
- **chèque de 35 euros à l'ordre de l'AS du lycée Mauriac ou AS LP Desgranges (ce chèque comprend la Licence Unss + un tee shirt ou sweat de la section + qq gouters conviviaux)**
Pensez à écrire au dos du chèque : nom, prénom de l'athlète en précisant section athlétisme
En cas de non sélection, ce chèque sera déchiré.

Le dossier complet est à renvoyer au plus tard *POUR* le LUNDI 22 MAI 2023, par courrier à l'adresse suivante :

Cité Scolaire F Mauriac - P Desgranges,
A l'attention de M HERITIER Rémi (EPS-Dossier Section Athlétisme)
31-32 RUE DES BULLIEUX
42166 ANDREZIEUX BOUTHEON

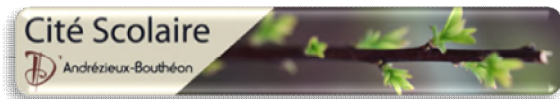
Le dossier de candidature sera apprécié par une commission composée de :

- Le proviseur : Mr GINOUX
- Les CPE
- Les professeurs d'EPS section Athlétisme : M Héritier Rémi et Mme Drapier marine

Une réponse vous sera donnée par retour de mail (bien donner votre mail sur la fiche « renseignement ») dans les plus brefs délais, après consultation des bulletins et analyse des tests physiques. Lors de votre inscription au lycée sur Internet, précisez bien votre souhait d'intégrer la section sportive athlétisme. Pour les élèves hors secteur du bassin de recrutement, cela est d'autant plus important.

Pour toutes questions, voici les coordonnées de M HERITIER (eps) : Remi.Heritier@ac-lyon.fr

- Pour postuler à la section sportive athlétisme vous devez :
 - Compléter ce dossier et le retourner par courrier (lycée F. Mauriac 32 rue des Bullieux 42160 ANDREZIEUX) ou par mail à l'attention de Monsieur Héritier (remi.heritier@ac-lyon.fr)
 - 1 bis – en parallèle, au collège compléter la fiche préparatoire à l'affectation pour que le collège puisse saisir le vœu dans affelnet. ATTENTION si le collège n'est pas dans l'académie de Lyon, il faut être vigilant sur le calendrier de l'affectation qui peut être différent en fonction des académies.
 - 2 – participer aux sélections sportives (mercredi 18 mai à 13H30 piste d'athlétisme d'Andrézieux)
 - 3 – Si l'élève est retenu suite aux sélections sportives, son dossier scolaire est étudié en commission au sein du lycée, à la suite de laquelle nous établissons la liste des élèves retenus.
 - 4 – Transmission par le lycée de la liste des élèves retenus en section à la Direction Académique pour attribution du bonus de points (attention, le fait d'être retenu ne garantit pas à 100% d'être affecté au lycée !)
 - 5 – Résultat de l'affectation le 01 juillet à l'issue du brevet (cf « inscription en classe de seconde »)



SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

CITE SCOLAIRE F. MAURIAC – P. DESGRANGES

CERTIFICAT MEDICAL Section Sportive Scolaire

Je soussigné Docteur :certifie

Avoir examiné l'état de santé de l'enfant

Nom :Prénom :

Date de naissance :

Et avoir constaté

- Qu'il (ou elle) ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition dans le cadre d'une section sportive scolaire
- Qu'il (ou elle) a les aptitudes requises lui permettant de passer les tests physiques de sélection.

Fait àLe

Signature et Cachet du Médecin du sport.

Autorisation parentale Section Sportive Scolaire

Je, soussigné(e), Mr ou Mme

Responsable légal(e) de l'enfant :

Nom

Prénom

Né(e) le

Adresse :

Tél :

A remplir obligatoirement

Scolarisé(e) actuellement

au Collège

o en classe de

au Lycée

o en classe de option envisagée :

L'autorise à prendre part aux **tests de recrutement du Mercredi 18 mai à 13H30**

(Stade des Bullieux d'Andrézieux – Bouthéon) en vue de son admission à la section sportive athlétisme de la Cité Scolaire F Mauriac - P Desgranges d'Andrézieux – Bouthéon.

Date et signature

Fiche de renseignement sportif
Section Sportive Scolaire

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail parents :

Portable Parents :

Mail athlète :

Portable athlète :

Club:

Spécialité (Entourez) SPRINT HAIES SAUT LANCER DEMI-FOND

Nombre d'entraînements par semaine (jours et heures) :

Coordonnées entraîneur:

Nom: Prénom:

Tél: Mail:

Meilleures Performances effectuées sur l'année 2020-2021 et avant (mettre les dates des records)

- .
- .
- .
- .
- .
- .
- .
- .
- .
- .

LETTRE DE MOTIVATION
Section Sportive Scolaire

Nom :

Prénom :

Lettre à rédiger par l'élève

REGLEMENT
de la Section Sportive Athlétisme

Exigences Sportives :

- Suivre les cours d'EPS.
- Suivre tous les entraînements de la section athlétisme (MARDI 16h 18h + JEUDI 17h 19h) : un appel des élèves sera fait comme tout autre cours.
- S'inscrire à l'Association Sportive (Licence 20 euros à l'ordre de l'As Lgt Mauriac ou Lp As Desgranges+ certificat médical d'un médecin du sport).
- Etre licencié au club d'athlétisme du FAC (club d'Andrézieux) FFA
- Participer pour tous les athlètes aux compétitions de l'UNSS Athlétisme : OBLIGATOIRE (1 cross départemental + 1 compétition académique indoor+ 1 compétition académique athlétisme estival : 3 compétitions dans l'année)
- L'élève s'engage à ne pas changer de club (FFA) durant la saison sportive.
- S'engager dans la section sportive avec motivation dans toutes les séances d'entraînement , avoir sa tenue de sport adaptée, être prêt à s'échauffer
- Un athlète doit s'entraîner **au minimum 3 fois par semaine pour progresser : 2 en section et 1 en club .**
- Respecter les installations et le matériel lors des entraînements et des compétitions.
- Faire preuve de fair-play en respectant les partenaires, les adversaires, les intervenants aux entraînements et les organisateurs de compétitions.

Exigences Scolaires :

- Etre assidu, ponctuel et respectueux du règlement intérieur de l'établissement.
- Réussir au mieux sa scolarité en fournissant un travail régulier et de qualité afin d'obtenir des résultats convenables dans toutes les matières.
- Véhiculer une image positive de la section sportive de la Cité Scolaire au sein même de l'établissement ainsi qu'en déplacement.

SIGNATURE DE L'ELEVE :

SIGNATURE DES PARENTS :

Le non-respect de ces exigences pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive de la section sportive. En cas de problèmes de comportement ou de graves difficultés scolaires, l'établissement se réserve le droit de réétudier, après concertation de l'équipe éducative, le maintien ou non de l'élève en section sportive.